



REVUE DE PRESSE*

DU VENDREDI 11 JUILLET 2025

* Tous les articles sont issus du journal *Le Progrès* sauf lorsque le nom d'un journal ou d'une revue est indiqué expressément

Gastronomie

Lyon

Cet été, savourer le temps à la Cour des Loges

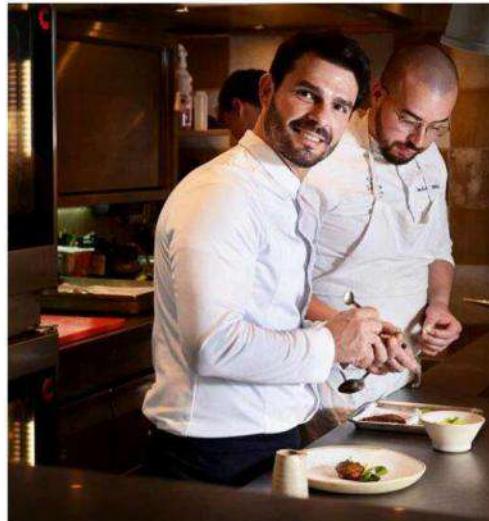
Anthony Bonnet vient de remettre en route les cuisines de la Cour des Loges. Dans ce lieu emblématique du Vieux-Lyon où chaque pierre raconte une histoire, il propose une gastronomie de haute volée audacieuse, créative, engagée, toujours locavore et très axée sur le produit et le terroir. Une véritable invitation à savourer le temps.

« Je voulais vraiment qu'on ressente les sensations du potager. Ce moment où on va ramasser ses tomates. Les odeurs de fruits mûrs, comme les figues ou les prunes tombées au sol et presque confites. La fraîcheur des herbes, des feuilles. Et bien sûr, la tomate. Alors j'ai pensé ma recette "Potager des monts du Lyonnais" autour de tout cela. Des herbes et du végétal, des feuilles de figuier en poudre ou en huile, un granité à la litchée. Et la tomate sous différentes formes. » Simplement, mais avec énormément de travail, et tout en fraîcheur, en délicatesse et en sensations. Comment mieux résumer la cuisine délicate, engagée et sensible d'Anthony Bonnet.

« Raconter une histoire »

Depuis quelques semaines, ce chef étoilé a retrouvé avec bonheur le chemin de la cuisine de la Cour des Loges. Fermés depuis deux ans et demi pour travaux, l'hôtel et le restaurant gastronomique ont été mis en pause forcée. Trente mois qu'il attendait cette réouverture, qu'il peaufinait sa carte, mais portait aussi une extrême attention à tous les détails, pensés et repensés.

Organisation de la cuisine, vaisselle, plateaux en bois tourné... et bien sûr son premier menu. « Je voulais vraiment qu'il me ressemble. » Ce petit-fils d'agriculteur des monts du Lyonnais a donc travaillé les ingrédients qu'il affectionne, choisis avec soin chez les producteurs préférés. « Ce qui est important, pour moi, au-delà des goûts, c'est de raconter une histoire. Faire remonter à la surface un



Anthony Bonnet a retrouvé avec bonheur les cuisines de la Cour des Loges. Photo Nicolas Villion

souvenir d'enfance, une sensation, un moment unique. » Les tomates du potager en sont un bon exemple, mais Anthony Bonnet le décline à l'envi.

Son pigeonneau, qu'il aime travailler depuis toujours, il le faisait déjà chez lui, alors qu'il avait à peine 10 ans. « Je me fournis chez Jérôme Ollagnier, qui a un élevage 100 % artisanal. Je l'affine moi-même, je le fais légèrement fumer et ensuite je le cuis sur coffre. J'aime sa délicatesse et en même temps sa rusticité. »

« La cuisine doit être aussi un acte responsable »

Anthony Bonnet, chef de la Cour des Loges

Une viande effectivement délicate et fine, qui doit être parfaitement cuite et qui ne pardonne pas l'approximation, accompagnée en ce moment de délicates fèves, d'une purée de prunes fermentées et de champignons selon la cueillette. Et ce repas commence très fort, avec un bouillon au fin gras du Mézenc et mélange sauvage. « Je voulais montrer que même

un bouillon, traditionnellement le plat du pauvre, peut avoir du goût. » Et sous des apparences très simples et lisibles, il cache en effet une réalisation assez complexe et une très belle palette de saveurs. Bluffant!

Rappeler les souvenirs et retrouver l'émotion autour du goût

Cette cuisine d'émotion et de sincérité est à redécouvrir au milieu de la cour florentine de la Cour des Loges, dallée de marbre et surplombée d'une immense verrière à 17 mètres de hauteur. Un lieu qui a traversé les siècles, dont l'histoire commence en 1341 et prend toute son ampleur à la Renaissance, au XV^e siècle. Composé de quatre maisons, l'établissement a été transformé en hôtel en 1987, repris par Radisson en 2020 et entièrement rénové.

Un magnifique écrin, joyau du patrimoine local, que les Lyonnais peuvent désormais redécouvrir, et qui répond à merveille à la sincérité et l'engagement de tous les instants de ce chef incarnant une gastronomie responsable jusque dans le moindre détail. Les légumes et les viandes sont utilisés en totalité, les pertes recyclées en bouillon ou en



Le restaurant gastronomique se situe au sein d'une cour florentine pavée de marbre, et entourée d'arches sculptées. Photo Radisson Collection

jus... Et on retrouve les mêmes produits, avec la même exigence, dans le deuxième restaurant, à vocation bistro-nomique et tourné vers un menu de terroir et de saison : Le Comptoir, aux prix plus accessibles.

Pour prolonger le moment, pour retrouver cette émotion de la balade dans le potager, le chef propose même un coin boutique dans lequel il vend les ingrédients de ses producteurs préférés.

On peut par exemple repartir avec une tisane de Monsieur Benoîte, à Saint-Romain-au-Mont-d'Or, qu'il utilise pour son dessert "comme, pêche, tisane de Monsieur Benoîte". Un dessert tout en fraîcheur, encore une fois, qui offre une transition parfaite avant les autres desserts plus sucrés du menu. Parce que oui, la générosité, il l'a aussi Anthony Bonnet !

● Céline Bonnau

6, rue du Bœuf, à Lyon 5^e.
Tél. 04.72.77.44.46.
www.courdesloges.com
► Restaurant gastronomique Les Loges : le soir sauf dimanche et lundi. Menus : 125 € (5 temps) ou 165 € (8 temps).
► Le Comptoir : fermeture le mardi et le mercredi. Menus : 32 € (déjeuner) et 45 €. Petit-déjeuner : 38 €.

Bon plan Lyonnais : prendre son petit déjeuner sur place

« Je voulais donner aux Lyonnais la possibilité de venir au maximum, et nous proposons donc de prendre le petit déjeuner à Cour des Loges. Comme ça, nous pouvons proposer l'expérience de la magnifique cour florentine, mais plus accessible en termes de prix. » Le moment n'est donc plus réservé uniquement à ceux qui peuvent s'offrir un menu gastronomique.

Et c'est un véritable bon plan ! Parce que quand Anthony Bonnet parle de petit-déjeuner, il ne fait pas les choses à moitié : il s'agit d'un buffet avec les meilleurs produits. Son pâté-croûte, des saucisses qu'ils réalisent eux-mêmes, pain, charcuterie, viennoiseries bio et fraîches, brioches, yaourts, petits fromages de brebis, œufs bio, miel des Loges, jus de fruits et de légumes, confitures maison, pâtisseries... « Je vous assure que vous ne risquez pas d'avoir faim pour le déjeuner », sourit le chef. Une expérience unique à tester dans ce lieu absolument magique, à l'élégance tellement intemporelle...

La nouvelle aire de jeux des terrasses de la Presqu'île. Photo Alix Villeroy



Philippe Ramette et son œuvre, « éloge de la contemplation », sur les quais de Saône à Lyon. Photo Alix Villeroy

Lyon

Terrasses de la Presqu'île : bientôt la fin des quais « désenchantés »

L'aménagement des Terrasses de la Presqu'île voyait ce vendredi une nouvelle étape du projet se concrétiser : une aire de jeu, inaugurée par Grégory Doucet et Bruno Bernard, devant la place d'Albon. La partie basse des quais, elle, attendra.

A l'insistance des élus sur la durée du projet, on comprend que sa fin est très attendue : un peu plus de 15 ans après le début du projet Rives de Saône, les dernières installations prévues

voient le jour.

Ce vendredi, c'était une aire de jeux au niveau de la place d'Albon qui était dévoilée, en présence de Grégory Doucet, maire de Lyon et Bruno Bernard, président de la Métropole. Un « espace calme pour les tout-petits, un pour les enfants de 2 à 6 ans, et un dernier pour les 5 à 12 ans », explique-t-on. Une façon pour la Métropole « d'accompagner la politique municipale », selon Bruno Bernard, et le projet « d'une ville à hauteur d'enfant » porté par le maire.

Et, surplombant cette aire de

jeux, une statue de plusieurs mètres de haut : un penseur « à mi-chemin entre celui de Rodin et le *Voyageur contemplant une mer de nuages* », analyse le directeur artistique du projet Jérôme Sans, élevé par de faux cordages face à au Vieux-Lyon. Entre références historiques, puisque le personnage fait face à feu, le pont du Change, premier sur la Saône, et « réenchantement des quais », *« Éloge de la contemplation »* se veut comme « un arrêt dans le flux du quotidien », selon son créateur Philippe Ramette.

traîne un peu la patte.

Un affaissement du mur en rive de Saône avait brusquement stoppé les travaux en avril 2024. Malgré ces « déboires récents », qualifiés ainsi par la Métropole, l'aménagement de cette partie des quais devrait ainsi se terminer au printemps 2026, donc 13 ans après la première livraison en Val-de-Saône. Pour le secteur, dont l'aménagement a « présenté une très grande complexité » selon Bruno Bernard, 22 millions d'euros ont été déboursés.

• **Alix Villeroy**

Lyon

Marché place Guichard : l'appel d'offres lancé pour un emplacement inquiète les commerçants en place

Des démarches pour candidater à un emplacement sur le marché de la place Guichard, dans le 3^e arrondissement de Lyon, créent des inquiétudes chez les commerçants en place que nous avons rencontrés.

Quel est le système qui régissait les marchés jusqu'à ce jour ?

« Pour chaque marché de Lyon, les commerçants sont inscrits sur une liste par ordre d'ancienneté. Les premiers de la liste, les plus anciens, sont par la suite abonnés et auront une place fixe sur le marché. La dernière vague d'abonnements date

de plus de dix ans à Lyon. Les commerçants non abonnés sont placés sur les places qui restent, en se basant toujours sur l'ancienneté. »

Que pensez-vous du système d'appel d'offres ?

« Nous avons le sentiment qu'on veut nous remplacer. La nouvelle municipalité bouleverse le système en place, et procède à un mécanisme d'appel d'offres, c'est-à-dire que l'ancienneté ne vaut plus rien. Un commerçant qui est inscrit sur la liste de rappel depuis vingt-cinq ans, pourra se voir dépasser par un commerçant qui vient juste d'arriver, sur le

seul critère de choix des responsables des marchés de Lyon. »

Que regrettez-vous ?

« Ce qui est regrettable, c'est la méthode utilisée par la Ville de Lyon. Nous regrettons le mépris avec lequel nous sommes traités : aucune consultation avec les commerçants, on n'a vu aucun responsable des marchés venir discuter avec nous. Il faut se rendre compte du rôle social des marchés et de ses commerçants. Quand un commerçant travaille sur un marché depuis des années, plusieurs jours par semaine, il tisse un lien avec les habitants au-delà du simple lien commerçant-client. On ap-

prend à connaître leur vie, leur famille et on est parfois les seuls à échanger avec les personnes âgées, on les rassure, on les conseille. Bouleverser cet écho système par un mécanisme d'appel d'offres juste par idéologie c'est dramatique. »

Un nouveau règlement

Contactée par *Le Progrès*, Camille Augé, adjointe au maire de Lyon en charge de l'Emploi et de l'Économie durable explique : « L'appel à candidatures est désormais le mode d'attribution des places pour les abon-

nés, depuis la mise en place du nouveau règlement. Sur Guichard, il n'y a pas eu d'attribution depuis de nombreuses années. Sur la tenue du mardi, quasiment l'intégralité des commerçants est au rappel. Sur le dimanche, on a environ 50 %. De nouvelles attributions étaient une demande forte des commerçants, c'est ce que nous faisons. Il est en revanche essentiel que les commerçants actuels candidatent sur l'activité qui leur correspond. L'ancienneté fait partie des critères mais pas uniquement. »

• **De notre correspondant, Jean-Marc Manificat**

Métropole de Lyon

Bientôt un ticket unique à 4,40 € combinant un trajet train et TCL

Enfin, la région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon/Sytral Mobilités se sont mis d'accord, ce jeudi 3 juillet, pour mettre en place dès décembre un ticket unique à 4,40 € combinant un trajet train + TCL sur les zones 1 et 2. Le ticket unique, ou en carnet, rejoint ainsi l'offre T-Libr, qui permet déjà de cumuler les deux modes, mais par abonnement seulement sur la carte Oùra.

Le périmètre de cette nouvelle offre de ticket unique à 4,40 €, combinant un trajet train + TCL, couvre l'ancien réseau TCL (c'est-à-dire les zones 1 et 2 de l'actuel réseau unifié). Une offre qui n'a rien de révolutionnaire, sachant qu'il existait déjà l'offre T-Libr permettant de cumuler les deux modes par abonnement sur la carte Oùra, mais qui représente une avancée notable dans les rapports entre les élus de la Région et de la Métropole de Lyon. Et la bonne nouvelle se situe peut-être ici.

Faciliter les déplacements intermodaux

La décision a été prise, ce jeudi 3 juillet, au sein du Syndicat des mobilités des territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise (SMT-AML),



Le ticket unique couvre les zones 1 et 2 de l'actuel réseau unifié. Photo Leonie Chasselin

comme l'a révélé *Tribune de Lyon*. Constitué en 2013, le SMT-AML a pour objectif essentiel «de rendre les déplacements intermodaux plus faciles et plus attractifs, tous motifs confondus, en dépassant la complexité institutionnelle de la mobilité».

Composé uniquement d'Autorités Organisatrices de la Mobilité, le SMT-AML est un syndicat mixte de transport qui réunit la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais (Sytral Mobilités), Saint-Étienne Métropole, les communautés d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI) et Vienne Condrieu Agglomé-

ration ainsi que les communautés de communes «de Miribel et du Plateau» et «de la Côte à Montluel».

«Étendre l'offre à tout le périmètre de Sytral Mobilités»

«Il a fallu tordre le bras à tout le monde, il s'agissait d'histoires de gros sous. On y est arrivé au forceps dans l'intérêt des habitants du territoire», estime Xavier Odo, maire de Grigny et président du SMT-AML, heureux de cette avancée. Le vice-président de la Métropole de Lyon et de Sytral Mobilités, Jean-Charles Kohlhaas, ne se satisfait pas complètement de cette nouveauté très attendue, «l'élargissement géographique et le ticket unique sont de très belles avancées. Ce qui m'intéresse, c'est de l'étendre à tout le périmètre sur les six zones. Une étude démarra en 2026 à ce sujet pour trouver un équilibre dans la répartition des recettes. À terme, l'objectif est de mettre au même prix le trajet TCL et TER.»

Les discussions vont se poursuivre dans les prochains mois pour trouver un accord. Il existe encore des difficultés sur l'aspect financier et au sujet de la billettique.

• Damien Lepetitgaland

Métropole de Lyon**ZFE: une nouvelle dérogation pour certains véhicules Crit'Air 3 alors que la loi est en sursis**

Sous conditions de ressources, cette dérogation s'adresse aux actifs des classes moyennes et populaires.

Photo d'illustration Nicolas Liponne

La Métropole de Lyon mettra en place à compter du 1^{er} septembre 2025 une nouvelle dérogation dans le cadre de la zone à faibles émissions (ZFE). Elle concerne des personnes qui ont un emploi, sont en recherche d'emploi ou en insertion.

La Zone à faibles émissions (ZFE) n'a pas fini de faire parler d'elle. Alors que l'Assemblée a approuvé la suppression des ZFE en première lecture (elle doit encore poursuivre son parcours législatif), le 28 mai dernier, le président écologiste de la Métropole de Lyon Bruno Bernard annonce la création d'une nouvelle dérogation pour les actifs à faibles ressources disposant d'un véhicule Crit'Air 3. Pour rappel, l'interdiction de ces véhicules est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025.

« L'État ne respecte pas le contrat qu'il avait lui-même fixé dans la loi Climat et Résilience : la mise en place des zones à faibles émissions devait s'accompagner d'aides massives au renouvellement des véhicules polluants. Face à ce constat d'inconséquence, la Métropole adapte la ZFE lyonnaise en fonction des compétences dont elle dispose », lance Bruno Bernard dans un communiqué.

Qui est concerné ?

La dérogation sera accessible aux personnes qui ont un emploi, sont en recherche d'emploi ou en insertion. Les personnes qui habitent ou travaillent dans l'une des

cinq communes de la ZFE (Lyon, Villeurbanne, Bron, Caluire-et-Cuire, Vénissieux) ; utilisent un véhicule Crit'Air 3 pour leurs trajets quotidiens ; disposent d'un revenu fiscal de référence par part inférieur à 16 300 €. Ce seuil de ressources concerne 50 % des foyers fiscaux à l'échelle nationale, les moins aisés.

Concrètement, voici quelques exemples de profil. Si vous êtes une personne seule avec un enfant qui gagne 2200 € net mensuel. En couple, cette dérogation vous concerne si vous êtes deux actifs (hors union libre), tous les deux au SMIC et sans enfant, ou encore si vous êtes en couple avec un enfant (hors union libre), avec un revenu de 2 200 € et un revenu au SMIC.

Accessible en septembre

La nouvelle dérogation « Actif Crit'Air 3 : ressources » sera accessible à compter du 1^{er} septembre 2025, en application de l'arrêté qui sera pris par le président de la Métropole de Lyon dans les prochains jours... Elle viendra compléter la dérogation « Actif Crit'Air 3 : horaires décalés » créée en décembre 2024 et la dérogation « petit rouleur », qui ouvre droit sans condition à 52 jours de circulation au sein de la ZFE.

Les aides Métropole sont également maintenues, elles atteignent jusqu'à 3 000 € en fonction du niveau de ressources et du véhicule acheté (Crit'Air 0 ou 1, neuf ou d'occasion).

• **Robin Montel**

Lyon

« Une très bonne initiative » : la ZTL fait aussi des heureux en Presqu'île



La zone à trafic limité (ZTL) est entrée en vigueur le 21 juin dernier, jour de la Fête de la musique. Photo Maxime Jegat

Plusieurs Lyonnais, satisfaits de la zone à trafic limité (ZTL), se sont confiés au *Progrès*. Pour eux, le dispositif mis en place du nord de Bellecour aux pentes de la Croix-Rousse n'est pas une mauvaise idée. Il serait même « essentiel », selon certains.

Depuis son entrée en vigueur samedi 21 juin 2025, la zone à trafic limité en Presqu'île de Lyon a déjà fait couler beaucoup d'encre. On connaît par cœur les arguments de ses détracteurs – difficultés d'accès au centre-ville, embouteillages sur les quais, baisse de l'affluence et du chiffre d'affaires des commerces – un peu moins ceux de ses défenseurs.

Plus discrets, moins remuants, il n'est pourtant pas

dit que les satisfaits de la ZTL soient minoritaires.

Pauline est employée d'un café-bar à jus, situé au nord de la rue de la République : « Notre activité n'a pas bondi, ni chuté. Mais, depuis le lancement de la ZTL, on constate que le cadre est plus calme. C'est plaisant pour nos clients en terrasse. Le trafic automobile est moins important, et les gens ne s'entassent plus devant les arrêts de bus, puisque la rue est devenue piétonne. Pour autant, nos fournisseurs peuvent toujours circuler. »

De nouvelles perspectives pour le tourisme en plein air

Chez les acteurs du tourisme de plein air, certains voient aussi d'un bon œil l'arrivée de ce dispositif interdisant l'accès aux véhicules –

sauf ayants droit - du nord de Bellecour au bas des pentes de la Croix-Rousse. C'est le cas de Clémence Pernon, guide comédienne. La compagnie qu'elle a cofondée, Cybèle, propose des visites ludiques et insolites.

Le recul de la voiture en centre-ville lui ouvre des perspectives. Et elle n'est pas la seule.

« Pour nous, c'est évidem-

ment positif », salue-t-on du côté de Lyon Bike Tour. La société organise des visites guidées entre Rhône et Saône, au guidon de vélos électriques.

« On attend encore l'entrée en vigueur complète de la ZTL, avec l'activation des bornes. Mais il est certain qu'à terme, ce sera plus pratique pour nos guides et visiteurs de circuler à vélo, notamment rue Grenette – une voie dédiée à présent aux bus, piétons et biclous. »

« Il faut arrêter de râler »

Pour ce cycliste, la ZTL est essentielle. « Les voitures, c'est de la pollution sonore, et au niveau de la respiration aussi. » Un promeneur abonde : « C'est une très bonne initiative. Moins il y aura de

voitures en centre-ville, mieux on pourra circuler à pied, en vélo, ou en transports en commun [...] Je ne pense pas qu'on se gare devant un magasin pour acheter quelque chose, mais plutôt sur un parking en périphérie, ensuite on marche un peu. »

Cette lectrice du *Progrès* témoigne. « En 25 ans, je n'ai pas vu une conductrice âgée se garer devant une boutique, rue de la République, pour faire ses emplettes. On se gare toujours à proximité, ou on arrive en bus [...] Et rue Grenette, 10 000 bagnoles passaient en moyenne chaque jour - sans s'arrêter, puisqu'il n'y avait pas de place pour le faire - contre 900 bus aujourd'hui, cette fois avec des arrêts. Alors, il faut arrêter de râler. »

• Remi Liogier

« Depuis le lancement de la ZTL, on constate que le cadre est plus calme. »

Pauline, employée d'un café-bar à jus, rue de la République



Les travaux de requalification se poursuivent à l'intersection de la Grande rue de la Guillotière et de la rue Garibaldi. Photo Alix Villeroy

Lyon

Rue Garibaldi: une première portion livrée, les travaux se poursuivent à l'ouest

Ce lundi, les grands travaux de requalification de la rue Garibaldi ont pris un nouveau tournant, avec la livraison de plusieurs espaces et le début de remaniement de la troisième tranche.

Déjà le quatrième été que la troisième phase d'aménagement de la rue Garibaldi se poursuit: il a d'abord été question de

combler la trémie Félix-Faure/Gambetta au printemps 2024, puis de piétonniser le côté Est du chantier, à côté de la piscine Garibaldi.

Un basculement de la circulation

On y trouve maintenant un trottoir plus large, et les véhicules y transiteront sur une voie de circulation.

C'est donc au tour du côté

ouest de passer sous les engins de construction: celui-ci dessine de l'intersection avec la Grande rue de la Guillotière jusqu'à la rue d'Arménie.

Les Voies lyonnaises n° 7 et 9 seront également en travaux cet été, et ce jusqu'à début 2026. En attendant la fin des chantiers, la Métropole a indiqué que « pour l'heure, et jusqu'à la fin du chantier, une seule voie de circulation

sera maintenue sur la partie centrale pour permettre la réalisation des travaux en toute sécurité.»

156 arbres et 14,5 millions d'euros

Pour rappel, ce projet conséquent de réaménagement constitue la suite logique des premiers travaux réalisés au niveau de la Part-Dieu en 2014. Parmi les objectifs, on retrouve la végétalisation

des espaces à l'aide de 156 arbres et 3 400 m² de bandes plantées, mais aussi des trottoirs plus larges et la poursuite des pistes cyclables pour permettre la réalisation des voies lyonnaises 7 et 9. À terme, le trafic circulera uniquement sur deux voies, et les places Stalingrad et Ralaïch seront requalifiées, pour une livraison du projet en 2026.

• Alix Villeroy

Jeudi 10 juillet 2025

Actu Lyon | 19



Une importante inondation s'est produite cours Albert-Thomas, dans le quartier de Monplaisir, à l'angle de la rue Professeur Paul-Sisley. Photos Rémi Liogier

Lyon 8e

Inondation à Monplaisir : place au pompage de l'eau, les riverains hors de danger

À la mi-journée, ce mercredi 9 juillet, dans le quartier de Monplaisir (Lyon 8e), la rupture d'une canalisation à la suite de travaux a provoqué une inondation impressionnante. L'eau sous pression a immergé la chaussée et une partie des rues adjacentes. La circulation automobile a été coupée.

Ce mercredi, peu après midi, une importante inondation s'est produite cours Albert-Thomas, dans le quartier de Monplaisir (Lyon 8e).

À la suite de travaux dans l'emprise du gymnase Marcel-

Dargent – destinés à l'aménagement de terrains de sport complémentaires – à l'angle de la rue Professeur Paul-Sisley, une canalisation a été arrachée par un engin de chantier. L'eau sous pression a rapidement envahi la chaussée ainsi qu'une partie de la rue Villon. Le niveau a atteint près de 40 centimètres à certains endroits.

Une quarantaine de pompiers mobilisés

Une quarantaine de pompiers et 17 engins ont été engagés sur cette intervention, et un périmètre de sécurité de 300 mètres a été mis en place. Dans le secteur sinistre, l'alimentation en eau a été temporairement coupée pour les riverains.

La police nationale et la police municipale ont également été mobilisées pour dévier la circulation. Pendant plusieurs heures, il était impossible de se déplacer en voiture rue Sisley, et sur une partie du cours Albert-Thomas.

La desserte en transports en commun n'a pas été impactée par l'inondation, sauf une ligne de bus déviée.

Des spécialistes du secours nautique

Des caves et deux parkings souterrains d'immeubles d'habitation ont été inondés par plus d'1,5 mètre d'eau. Les pompiers ont mobilisé des spécialistes du secours nautique afin de procéder à des reconnaissances dans ces locaux.

Deux établissements recevant du public ont également été touchés par l'inondation. Peu avant 17 heures, l'intervention était toujours en cours et la circulation était déconseillée dans le secteur.

Une fois tous les riverains hors de danger, les pompiers ont procédé au pompage de l'eau (12 m³/heure) grâce à un appareil peu commun : une cellule d'électro-ventilation et nettoyage.

« Des dégâts matériels sont à déployer »

Parlant d'un « important dispositif de sécurité et de secours déployé », les services de la Ville de Lyon, via un communiqué, évoquent aussi la mobilisation des agents de la Métropole de Lyon et d'Eau du Grand Lyon pour le pompage et les réparations.

« Des dégâts matériels sont à déployer. La Ville de Lyon invite les habitants concernés à se rapprocher de leur assurance pour engager les démarches de déclaration de sinistre. »



14-689

L'Essentiel Lyon du 10/07/2025

1 - Budget participatif : ce que veulent les Lyonnais



Équipements de proximité, jeunesse et écologie ressortent du BUPA 2025 (crédit : Ville de Lyon).

La Ville organise ce jeudi une **soirée d'honneur** à l'Hôtel de Ville pour remercier les **porteurs des 90 projets** qui seront réalisés d'ici à 2027.

► ON REMBOBINE

- Mis en place pour associer les habitants aux décisions d'investissement, le **budget participatif** permet à ceux qui vivent, travaillent ou étudient à Lyon de **proposer** et de **choisir** des **projets** à financer.

- Pour cette 2^e édition, la règle était claire : les **3 projets les plus votés** dans chaque **arrondissement** ont été retenus, auxquels s'ajoutent les projets les plus soutenus à l'échelle de la ville, dans la limite d'une enveloppe de **12,5 M€**.
- Après validation par le Conseil municipal fin juin, la **réalisation commence dès cette semaine**. Une [plateforme](#) permet de suivre l'avancement des **travaux**, projet par projet, **jusqu'à fin 2027**.

► EN CHIFFRES

- Entre le 5 mai et le 15 juin dernier, **12 181 Lyonnais ont voté**, soit 2 fois plus que lors de la 1^{re} édition. **1149 idées** avaient été proposées, puis **233 projets** ont été soumis au **vote**. À l'arrivée, **90 projets** ont été **retenus**.
- Le dispositif a particulièrement séduit les **jeunes** et les **quartiers populaires** : **141 idées** sont issues de Lyonnais âgés de **12 à 25 ans** et **185** viennent des quartiers classés « **politique de la Ville** ».

► DECRYPTAGE

- Trois **priorités** se dégagent clairement : la **jeunesse**, les **aménagements** de proximité et l'**environnement**. Exemple : dans le **7^e**, une nouvelle grande [aire de jeux](#) va voir le jour au **parc Blandan** (350 000 €) ; dans le **1^{er}**, les [fontaines du jardin de la Grande Côte](#) vont être remises en service (520 000 €) ; dans le **8^e**, une [serre pédagogique](#) sera créée au **stade Vuillermet**.
- Le projet le **plus plébiscité** reste celui des [douches publiques](#) à la Maison de l'Hospitalité (1 263 votes), suivi par du [matériel pour les sans-abris](#) dans le 2^e (1 049) et par la [végétalisation de l'avenue Lacassagne](#) (1 014). La liste complète est disponible [ici](#).

L'Essentiel Lyon du 10/07/2025

5 - L'entretien : « Je n'ai pas cherché à plaire à tout le monde » - Romain Froquet défend son œuvre place Bellecour



Pour répondre au besoin d'ombre sur la place Bellecour, l'artiste a imaginé une structure faisant référence aux Canuts (crédit : Tristan Architecture).

Artiste plasticien lyonnais, **Romain Froquet** est à l'origine — aux côtés de l'architecte **Tristan Israël** — de *Tissage urbain*, l'installation monumentale déployée sur la **place Bellecour**. Conçue comme une réponse artistique à l'enjeu de l'**ombrage urbain**, l'œuvre alimente les débats.

► **COMMENT AVEZ-VOUS CONÇU CETTE INSTALLATION ?**

« Je suis parti d'une **vue satellite** de la place, que j'ai traitée comme une immense toile en 2D. L'idée était de penser le sol urbain comme un support graphique. »

« J'ai ensuite imaginé une série de **voilages suspendus** par des portiques en bois, qui rappellent les **métiers à tisser** utilisés par les canuts. On est sur une structure monumentale, mais pensée pour s'intégrer sans dénaturer. »

« La couleur **rouge orangé** a été choisie en écho aux teintes de la ville. C'est une teinte chaude, mais qui reste familière à l'identité visuelle de Lyon. »

► COMMENT S'INTEGRE-T-ELLE DANS LE PAYSAGE URBAIN ?

« Créer une œuvre dans l'espace public, c'est prendre en compte **le lieu, les usages, l'histoire** et les **flux humains**. Rien n'est laissé au hasard. »

« Bellecour, c'est une place centrale, traversée, habitée. J'ai étudié les **cheminements naturels** des passants pour que l'installation accompagne le mouvement, sans l'entraver. »

« En tant que Lyonnais, je tenais à inscrire ce projet dans une continuité historique. L'univers des **canuts** est une évidence. Le **textile** est mon médium de travail. Le lien était presque organique. »

► CETTE ŒUVRE SUSCITE DES CRITIQUES. QUE REPONDEZ-VOUS ?

« Je n'ai pas travaillé dans l'idée de séduire tout le monde. Mon but n'était pas de faire consensus, mais de **proposer un geste artistique fort**, qui dialogue avec le lieu. »

« Il y a des critiques sur le **coût**, sur l'**esthétique**. Mais l'œuvre n'est pas une réponse unique : elle est là pour **provoquer, interroger, offrir une expérience**. »

« En pratique, elle apporte de **l'ombre**, donc de la **fraîcheur**, à un espace minéral et souvent écrasant l'été. Elle va rester **5 ans** sur la place. Elle appartient désormais aux **usagers** qui s'en empareront, ou non. C'est le propre d'une œuvre dans l'espace public. »

Lyon

Cette tour de la Part-Dieu indique la qualité de l'air: combien de fois a-t-elle vu rouge en un an?

La Tour Incity se pare tous les soirs depuis un an des couleurs de l'indice de qualité de l'air du lendemain produit par Atmo Auvergne Rhône Alpes... Pas anodin à Lyon, il a plus souvent vu vert que rouge selon le bilan de l'année écoulée.

Depuis le quartier de la Part-Dieu, ses 200 mètres dominent le ciel de l'agglomération lyonnaise.

Si elle n'a pas le prestige symbolique et historique de sa voisine Crayon, la Tour Incity se fait une place dans le paysage. D'autant que, depuis un an, une fois la pénombre venue, elle se pare de couleurs. Un artifice sans coquetterie: la Tour in city prend chaque soir les tons de l'indice Atmo.

Cet indice est calculé par Atmo Auvergne-Rhône Alpes. Il indique la qualité de l'air dans la Métropole lyonnaise prévue le lendemain selon plusieurs paramètres dont les concentrations d'ozone, dioxyde de soufre et particules fines...

Plus de 150 jours d'air dégradés à très mauvais

Le dispositif « Incity » a, pour tout d'être un outil visible et didactique de sensibilisation au sujet de qualité de l'air. Lors de son lancement, certains craignaient toutefois qu'ils puissent se transformer en un étendard anxiogène de sa dégradation. « Les faits permettent de nuancer ces inquiétudes: la



Depuis le 26 juin 2024, la couleur de l'indice Atmo illumine la Tour Incity pendant 1h30 à la nuit tombée pour informer les Lyonnais sur la qualité de l'air du lendemain. Photo Atmo

répartition des couleurs sur l'année montre un bilan globalement positif. Les données scientifiques d'Atmo confirment une diversité des niveaux de qualité de l'air, loin de l'image d'un rouge omniprésent » tempère Atmo ce 10 juillet. Ainsi, selon Atmo, ce signe de qualité de l'air très mauvaise ne serait apparu que cinq fois en un an et le violet, synonyme d'extrême mauvaise, aucune...

40 000 décès prématurés en France

Alors que la technologie réduit les émissions de pollution des véhicules et que la

ZFE a poursuivi son développement, le bilan n'en devient pas tout rose pour autant. L'indice a aussi marqué 61 jours d'air mauvais et 93 de dégradé soit plus de 150 jours d'un air entre dégradé et très mauvais. Une proportion qui reste toutefois en deçà des 206 jours au soir desquels le sommet de la tour in city s'est drapé de la couleur symbole d'un air moyen: le vert... Une couleur notable pour se distinguer entre Rhône et Saône...

Pour rappel, on estime que la pollution de l'air engendre plus de 40 000 décès prématurés par an en France.

• C.S.

Lyon

Pourquoi le trafic est-il si souvent saturé place Bellecour ?

Pour de nombreux automobilistes, traverser la place Bellecour de part en part est devenu un calvaire. En heure de pointe, on roule au pas. Et il faut parfois plusieurs dizaines de minutes pour atteindre les quais de Saône. Un phénomène bruyant qui agace conducteurs et riverains.

« On n'avance pas, ça fait 20 minutes qu'on roule en mode escargot. » Pour de nombreux automobilistes, comme Florent, coincé dans l'habitacle de son SUV en cette fin d'après-midi, traverser la place Bellecour d'est en ouest est devenu un calvaire. Il faut parfois plusieurs dizaines de minutes pour atteindre les quais de Saône, lorsqu'on vient du Rhône, tant les bouchons sont importants et s'étalent sur la rue de la Barre, jusqu'au quai Jules-Courmont.

Concert de klaxons sous les fenêtres !

Pour mémoire, nous sommes ici à la frontière sud de la zone à trafic limité (ZTL), entrée en vigueur le 21 juin. C'est dans ce contexte que l'accès à la rue Édouard-Herriot est temporairement impossible pour les voitures - l'entrée est barrée par le chantier d'installation d'une borne. Pour pallier cette fermeture, une déviation est mise en place par la rue Gasparin, dont

le sens de circulation a été modifié. Mais le trafic ne s'en trouve pas allégé.

En heure de pointe, la circulation ralentit, jusqu'à se figer. Voitures, camionnettes, motos... Tout le monde participe, même les bus TCL, dont la voie est bien souvent obstruée par des livreurs. Côté ouest, les abonnés du parking souterrain ont toutes les peines à s'extraire. Et, une fois à la surface, il leur faut encore s'insérer dans une circulation très dense. Certains s'agencent, c'est parti pour un concert de klaxons sous les fenêtres !

Si ce désordre exaspère en premier lieu les conducteurs et usagers des transports, il génère aussi des nuisances pour les riverains et commerçants de Bellecour. « Le seul accès Rhône - Saône est là, donc on subit des embouteillages permanents. C'est de la pollution et surtout du bruit, malgré LUce, responsable de la boutique Opinel. En fin de journée, ça s'échauffe, ça klaxonne. Et les bus n'arrivent pas à s'insérer



Au nord de Bellecour, rue de la Barre, la traversée de la place vire au cauchemar pour de nombreux automobilistes, coincés dans les bouchons. Photo Pascal Piéart

dans la circulation. »

Les feux pointés du doigt

Eric habite à proximité des congestions, côté nord. D'abord, il y a les klaxons ; ensuite, ce sont des invectives et des incivilités, y compris la nuit, témoigne-t-il.

En cause selon lui, la nouvelle synchronisation des feux. En particulier au bout de la voie : quand le tricolore passe au vert, si le premier véhicule de la file tourne à gauche vers le quai Tilsitt - comme la majorité - il doit s'arrêter illégalement pour laisser passer des grappes de piétons, dont le feu s'allume au même moment.

Dans la file, les conducteurs suivants, bloqués, ne peuvent appuyer sur la pédale, y compris ceux qui veulent filer droit en direction du pont Bonaparte. Du coup, certains perdent patience, et mordent sur la voie de bus, alimentant un peu plus la pagaille au niveau de l'intersection. Puis, le feu passe au rouge à nouveau.

La Métropole promet des améliorations

Contactée, la Métropole de Lyon est « consciente des difficultés de circulation rencontrées ces dernières semaines dans le secteur Bellecour ».

La collectivité rappelle que la mise en place du nouveau pôle bus côté ouest s'est accompagnée de modifications de fonctionnement des feux tricolores.

« L'objectif est d'assurer la régularité des bus et la sortie du parking en toute sécurité. Cependant, les mécanismes permettant de faire circuler les bus avec priorité nécessitent un rodage et des ajustements minimes. [...] Ils sont en cours, et des améliorations seront visibles en fin de semaine. »

• R.L.



Aux heures de pointe, il devient difficile de s'extraire du parking Bellecour. Photo Rémi Liogier



Circulation quasi impossible aux abords de la place Bellecour à Lyon. Photo Richard Mouillaud

Tribune de Lyon n° 1020 du 26/06/2025

22 Économie AMÉNAGEMENT / TRANSPORT



Stationnement. Fin de la gratuité, prix en augmentation: ce qui change cet été pour se garer à Lyon

L'été dernier, Lyon avait entériné la fin des tarifications Tempo et Presto, instaurant un périmètre unique. Dans le même temps, les tarifs au poids étaient mis en place, obligeant les possesseurs de véhicules lourds ou polluants à payer depuis davantage. Lors du conseil municipal du 26 juin, les élus seront appelés à valider deux modifications: d'abord, la fin de la gratuité pour les visiteurs au mois d'août. Une manière de récupérer un peu d'argent dans le cadre d'un budget toujours plus contraint. Disposition contre laquelle ont voté les 2^e et 6^e arrondissements,

pilotés par des maires LR (Pierre Oliver) et Horizons (Pascal Blache, remplacé en ce moment par son 1^{er} adjoint Christian Termoz-Mazan). Ils considèrent qu'il s'agit là d'une décision socialement injuste, et une volonté réaffirmée de « taper » sur les automobilistes.

L'adjoint Valentin Lungenstrass – et élu d'opposition dans le 2^e – rejette l'accusation. « Je remarque qu'ils s'étaient abstenus ou avaient voté pour les nouveaux tarifs l'an dernier. Là, ils sont contre le payant en août mais l'injustice sociale est hors de propos. Cela reste gratuit pour les résidents. Au mois d'août, on a beaucoup de visiteurs touristes, on est plutôt parmi les dernières villes à instaurer cela. Si la décision s'intègre effectivement dans un contexte budgétaire, elle a sa propre logique. » Les 52 dimanches de l'année resteront en revanche gratuits. Lyon avait

en effet envisagé d'autres modifications, comme également repousser la fin du payant de 19 heures à 20 heures. Mais cela comportait le risque d'obliger des résidents à s'abonner (ceux dont le travail les fait rentrer plus tard dans la journée). La seconde décision interviendra au 1^{er} août. Elle concerne le tarif pour les voitures de la catégorie majorée qui prend encore 50 centimes d'euros par tranche horaire, creusant un peu plus l'écart avec les véhicules « réduit » et « standard ». Le plafond du forfait post-stationnement reste toutefois à 80 euros. Où se réfugier, dès lors ? Les parkings LPA affichent des tarifs à 2,80 euros ou 3,20 euros de l'heure. Le parking sous-terrain devient donc intéressant pour les véhicules majorés à partir d'une heure et demie de stationnement.

DAVID GOSSART

EXEMPLES DE TARIFS

Tarif réduit. Smart thermique de 805 kg: 1 € pour 1 heure, 2 € pour 1 h 30, 3 € pour 2 heures.

Tarif standard. Peugeot 208 thermique de 1115 kg: 2 € pour 1 heure, 4 € pour 1 h 30, 6 € pour 2 heures.

Tarif majoré. Kia Sportage thermique de 1640 kg: 3 € pour 1 heure, 6 € pour 1 h 30, 9 € pour 2 heures.

Service public : Démarchage téléphonique : nouvelles règles

Démarchage téléphonique : les nouvelles règles

Publié le 02 juillet 2025 – Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La loi contre toutes les fraudes aux aides publiques, votée le 30 juin 2025, comprend un volet sur le démarchage commercial par téléphone ou par voie électronique. Dans certains secteurs, ce type de démarchage est désormais strictement interdit. D'autres mesures d'encadrement seront mises en application à l'été 2026. *Service-Public.fr* vous informe.

L'obligation de consentement du consommateur

La loi du 30 juin 2025 prévoit une **interdiction de principe du démarchage téléphonique dans tous les secteurs** d'ici un an (**août 2026**). La période de transition doit permettre aux professionnels de revoir leurs méthodes de prospection téléphonique et de mettre en place les outils nécessaires au recueil du consentement.

Le démarchage par téléphone auprès d'un particulier, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, sera interdit si l'entreprise n'a pas obtenu au préalable son « **consentement** » (c'est-à-dire sa « volonté libre, spécifique, éclairée, univoque et révocable »). Il faudra avoir donné son accord explicite, que ce soit lors d'un achat, d'une visite en magasin ou via un formulaire. Le professionnel devra être en mesure d'apporter la preuve du consentement.

Le démarchage par téléphone sera par ailleurs autorisé si vous êtes prospecté **dans le cadre d'un contrat auquel vous avez souscrit** (y compris si la prospection porte sur des produits ou services complémentaires à ce contrat, de nature à « améliorer ses performances ou sa qualité »).

Si vous vous opposez à la poursuite d'une communication, le professionnel devra mettre fin sans délai à l'appel et ne plus vous contacter.

Les sanctions encourues en cas d'abus de faiblesse lié au démarchage téléphonique seront alourdies pour les personnes morales et les entreprises. Les différentes dispositions relatives à cette interdiction seront précisées par décret.

Le démarchage désormais interdit dans les domaines de la rénovation énergétique et de l'adaptation des logements

La nouvelle loi interdit à partir du 1^{er} juillet 2025 le démarchage téléphonique ou par voie électronique (mails, SMS, via les réseaux sociaux) dans les secteurs de la **rénovation énergétique** et de l'**adaptation des logements au handicap et à la vieillesse**. L'interdiction porte sur « l'offre de prestations de services, la vente d'équipements ou la réalisation de travaux afférents à des logements en vue de la réalisation d'économies d'énergie, de la production d'énergie renouvelable ou de leur adaptation au vieillissement ou au handicap ».

Cette nouvelle disposition a pour objectif de lutter contre la fraude aux aides à la rénovation.

Attention, elle ne s'applique pas si ce démarchage est effectué dans le cadre d'un contrat déjà conclu.

Rappel

Actuellement, les entreprises n'ont besoin d'aucune autorisation explicite pour joindre des particuliers. C'est aux consommateurs de s'opposer aux appels, notamment via le service [Bloctel](#) qui vous permet de ne plus recevoir des appels non sollicités.